



FROID - CLIMATISATION



CHAUFFAGE

Pompe à chaleur - Plancher chauffant..



ENERGIE RENOUVELABLE

Panneau solaire - Géothermie...

Kérauret Bihan 29900 Concarneau

Tél : 02.98.60.75.02

Fax : 02.98.97.17.00

E-mail : michael.carre@wanadoo.fr

Siret : 43956049100011

ETUDE - CONCEPTION - REALISATION

CONTRAT D'ENTRETIEN D'INSTALLATION D'UN GROUPE D'EAU FROID SEUL OU REVERSIBLE

COORDONNEES DU CLIENT PROPRIETAIRE DE L'INSTALLATION

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Référence de l'installation :

Date de l'installation :

Générateur :

Type :

Code :

N° de série :

Emetteur :

Type :

Code :

N° de série :

Ce contrat établi pour une durée d'un an à partir du / /..... comprends :

- une visite qui sera effectuée par un personnel qualifié et programmée a une date choisie par le prestataire en accord avec le client. Elle peut être réalisée lors d'une intervention de dépannage à cette période.
- un dépannage (main d'œuvre, trajet).

Prestations au cours de la visite :

► Générateur :

- Vérification générale de l'installation (bruit, vibrations)
- Contrôle fonctionnement compresseur
- Contrôle fonctionnement ventilateur

- Contrôle du bon fonctionnement du dispositif toutes saisons
- Vérification du circuit frigorifique
- Détection annuelle OBLIGATOIRE (suivant le décret du 07/12/1992 modifié le 30/06/1998 et l'arrêté d'application du 12 janvier 2000) de fuites de fluide frigorigène et appoint éventuel
- Contrôle température d'évaporation et de condensation
- Contrôle de la tension et de l'intensité
- Contrôle des organes de régulation et de sécurité
- Dépoussiérage du coffret électrique et vérification des connexions électriques
- Contrôle des fixations et support
- Contrôle et nettoyage du filtre sur vanne retour

► **Emetteur :**

- Contrôle fonctionnement des circulateurs
- Contrôle de la tension et de l'intensité
- Contrôle de la régulation et de différents paramètres
- Contrôle du débit d'eau / air
- Nettoyage et enlèvement des résidus en fin de visite
- Etablissement d'un rapport de visite signé, incluant les travaux réalisés, les réponses aux éventuelles questions du client, ainsi que toute recommandation nécessaire au bon fonctionnement de l'installation (un exemplaire est laissé au client)

Au cours de cette visite, les pièces défectueuses seront signalées à l'utilisateur et le dépannage sera éventuellement effectué.

► **Limites d'intervention :**

- En aval du point de coupure de l'alimentation électrique des appareils

► **Ne sont pas compris dans le présent contrat :**

- La fourniture des pièces détachées et fluide frigorigène
- Les déplacements et la main-d'œuvre hors contrat

Total pour le ou les appareils précités

Total H.T : 154 euros/l'unité

T.V.A à 5.5 % ou 19.6 % EN FONCTION DE L'AGE DE L'HABITATION

TOTAL TTC si le pavillon est achevé depuis PLUS de 2 ans : 162.47 euros l'unité

TOTAL TTC si le pavillon est achevé depuis MOINS de 2 ans : 184.18 euros l'unité

L'entreprise se réserve le droit de modifier les tarifs au 1^{er} janvier.

Condition de paiement :

A la signature du présent contrat.

Les interventions ne peuvent avoir lieu que les jours ouvrés, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, du lundi au vendredi de : 8 à 18 heures

Délai d'intervention : 24 heures

Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction ou annulé par l'une des deux parties par lettre recommandée 1 mois avant échéance.

Accord du client (*signature précédée de la mention « BON POUR ACCORD »*)